



COMMUNE DE BONS EN CHABLAIS

**EXTENSION DU CIMETIERE
DE BONS**

Note de présentation du projet

LE CADRE

La commune de Bons en Chablais est située à 15 km au Sud-Ouest de Thonon-Les-Bains sur l'axe de la RD903. Le territoire occupe environ 1 909 hectares.

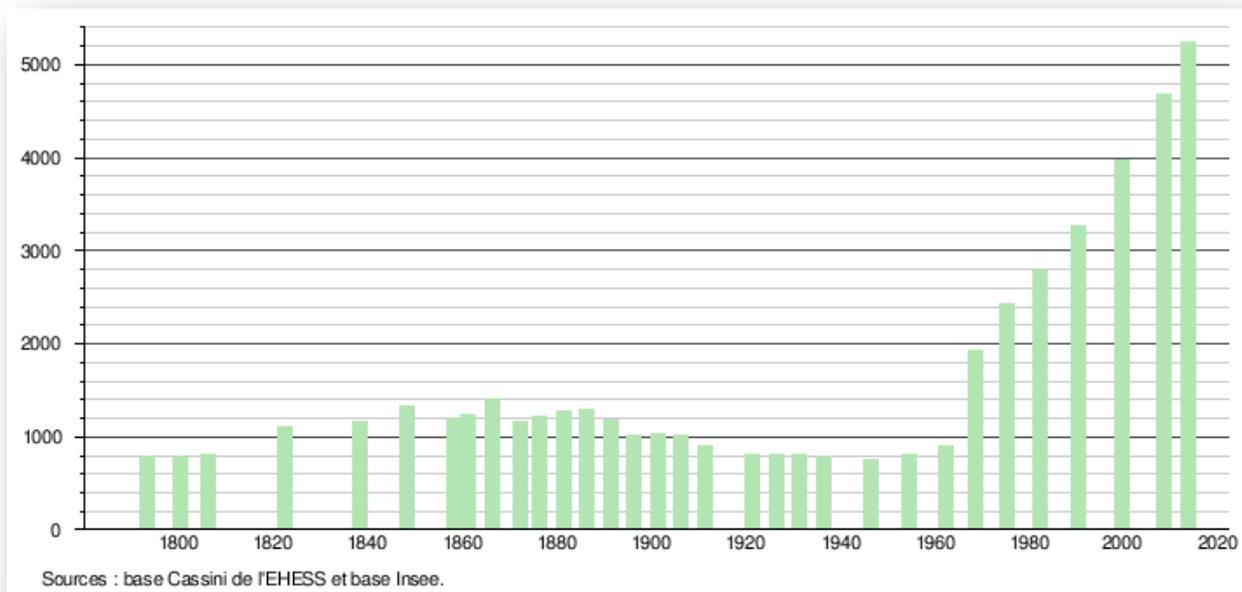
La commune compte, au 1^{er} janvier 2016, 5 350 habitants. Sa croissance démographique est d'environ +/- 25% entre 1999 et 2012. Cette croissance est essentiellement due à l'apport de populations extérieures, l'attractivité du territoire demeurant notamment par la proximité immédiate des pôles d'emplois genevois, mais également de la qualité du cadre de vie entre lac et montagne. Le SCOT du Chablais prévoit d'ailleurs une population d'environ 7 000 habitants en 2025.

Bons-en-Chablais dispose de nombreux équipements de proximité (écoles, collège, salles de sports, école de musique ...) et suit un développement urbain régulier.

La ZAC des Prés de la Colombière, d'une superficie de 6 hectares, située entre Bons et Saint-Didier, accueillera très prochainement 270 logements.

Évolution de la population								
1793	1800	1806	1822	1838	1848	1858	1861	1866
784	796	810	1 100	1 157	1 325	1 203	1 247	1 397
1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
1 161	1 226	1 268	1 288	1 177	1 009	1 031	1 016	907
1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975
801	819	810	792	754	804	907	1 920	2 431
1982	1990	1999	2008	2013	-	-	-	-
2 781	3 275	3 980	4 688	5 235	-	-	-	-

Histogramme de l'évolution démographique



Bons-en-Chablais est issue de la fusion, en 1966, de trois communes (Bons, Brens, Saint-Didier) ; 3 cimetières sont présents sur son territoire :

Le cimetière de Bons comporte 571 emplacements mais seules 37 tombes restent disponibles.

Le cimetière de Brens comporte 219 emplacements, dont 56 sont disponibles.

Le cimetière de Saint-Didier comporte 419 emplacements, dont 60 sont disponibles.

Il est à noter que, compte-tenu de l'attachement à leur ancienne commune des personnes nées avant la fusion, et tout simplement de la coutume, l'inhumation des personnes se fait dans le cimetière lié à leur domiciliation sur le territoire communal.

Au total, 153 emplacements sont disponibles dans les trois cimetières de la commune.

L'article L.2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année ».

Le nombre de décès constaté sur la commune de Bons-en-Chablais sur les années 2013, 2014 et 2015 est respectivement de 27, 33 et 42 représentant une moyenne de 34 décès par année.

Le nombre de tombes disponibles devrait être donc de 170.

Concernant plus spécialement le cimetière de Bons, et le fait que ce sont les personnes domiciliées sur le territoire de l'ancienne commune de Bons qui y sont sépulturées, le nombre de décès constaté sur les années 2013, 2014 et 2015 est respectivement de 10, 10 et 13 soit une moyenne de 11 décès par année.

Le nombre de tombes disponibles dans le cimetière de Bons devrait être donc de 55.

Le conseil municipal a, compte-tenu de ce constat, délibéré le 18 mai 2015 afin de fixer à **30 ans**, au lieu de 50 ans, la durée des concessions funéraires « terre » et « caveau » des trois cimetières communaux.

Une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon (Article R.2223-12 du C.G.C.T) va prochainement être initiée (durée : 3 ans 8 mois).

Le cimetière actuel de Bons date de 1927 et occupe une emprise murée d'environ 3780 m² environ.

Compte tenu des disponibilités restantes limitées (voir ci-dessus) et des besoins estimés à courts terme, la commune envisage d'agrandir de 825 m² le cimetière représentant l'emplacement nécessaire pour 73 tombes.

Le coût de ce projet est estimé à 150'000 €.

Selon l'article L2223-1, du Code général des Collectivités Territoriales, «... la création, l'agrandissement de cimetière sont décidées par le Conseil Municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisées par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du Code de l'Environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.
»

Bons en Chablais étant une commune urbaine (selon la nomenclature de l'INSEE), et de plus le cimetière étant situé à l'intérieur du périmètre d'agglomération, à moins de 35 m des habitations, il convient d'effectuer l'enquête publique prévue par cette réglementation.

La présente notice a pour objet de mieux préciser et motiver ce projet d'extension du cimetière communal de Bons en Chablais.

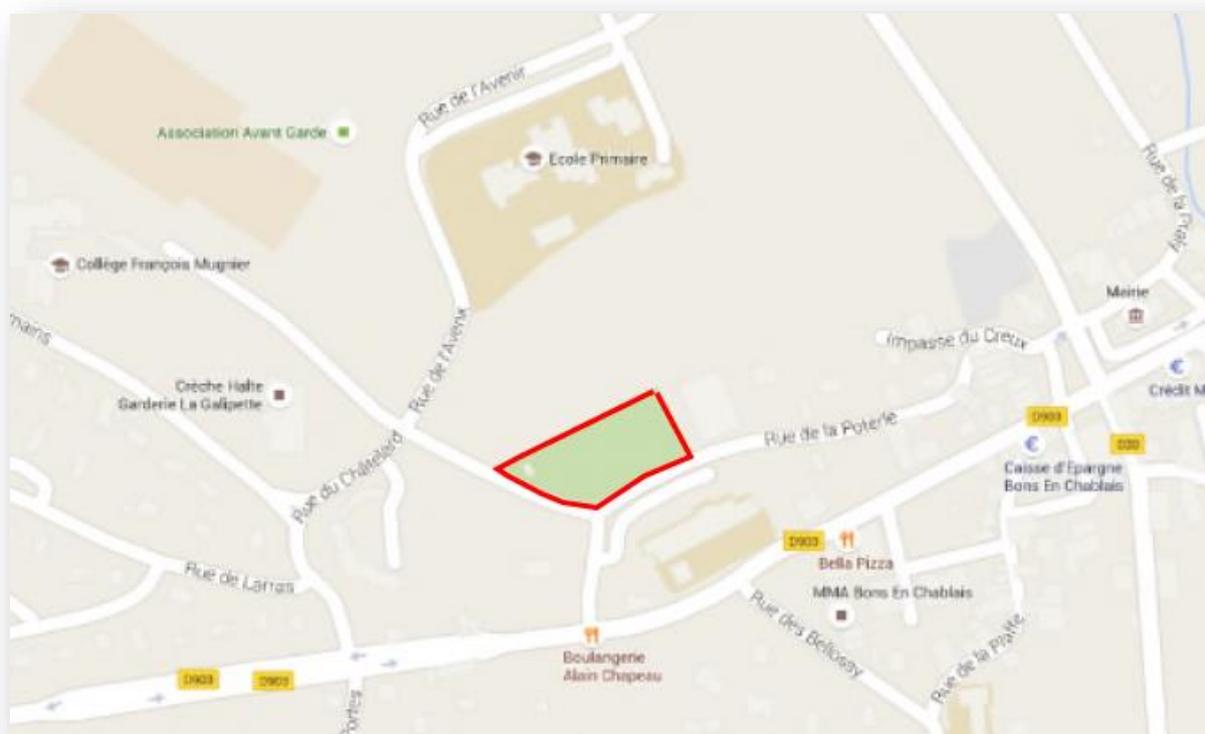
I - CONTEXTE DE L'OPERATION :

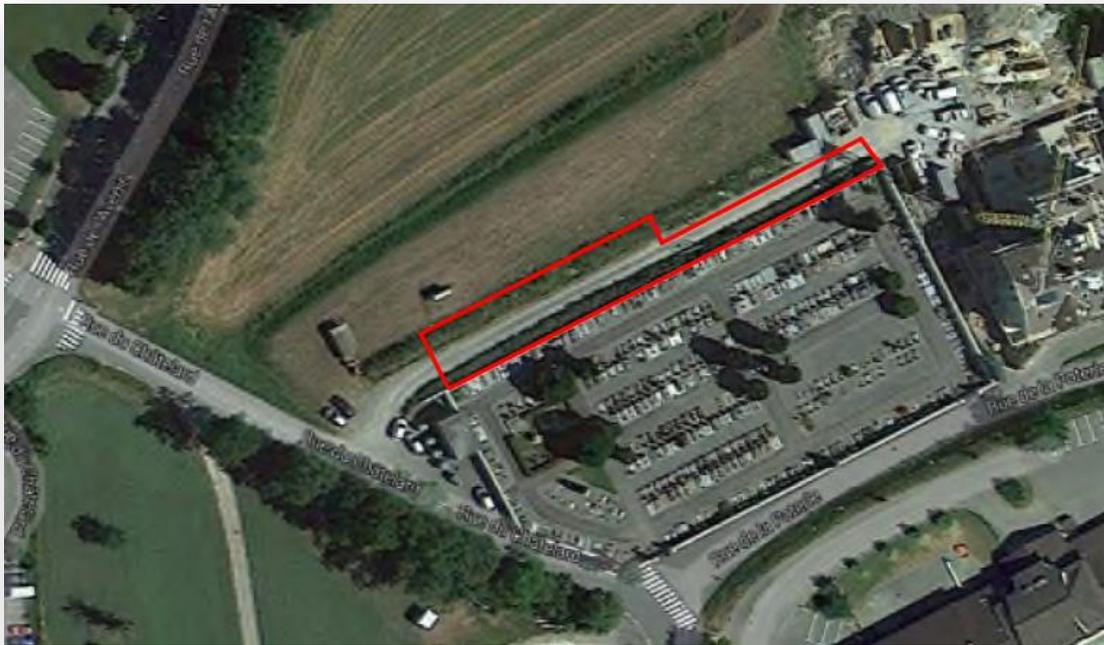
Localisation :

Le projet d'extension du cimetière s'inscrit dans un projet global comprenant d'une part l'extension du cimetière et d'autre part l'aménagement d'un parking à proximité.

L'enquête publique portera uniquement sur l'extension du cimetière.

Emprise du cimetière actuel:



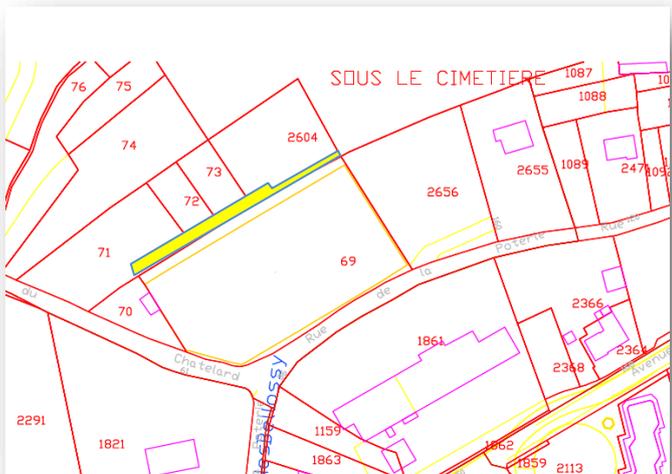


 En rouge, sur la vue aérienne ci-dessus, la zone d'agrandissement prévue.

Cimetière actuel :

D'un point de vue cadastral, l'emprise actuelle est située en zone Ua et comprend la parcelle n° 69 (4362 m²)

L'agrandissement prévu (en rouge sur le plan) présente un décrochement au Nord-Est qui est lié à la topographie. Il est prévu sur les parcelles 69p, 71p, 72p et 2604p (en zone Ue).



L'emprise est limitée:

- par la rue de la Poterle,
 - au nord par le nouveau Gymnase intercommunal des Voirons,
- La distance entre le mur actuel du cimetière et le grillage privatif du logement de fonction du gardien est de 13 mètres. La distance est de 16 mètres entre le mur et le mur du gymnase.
- à l'ouest par la rue du Chatelard, axe de liaison entre l'Avenue du Jura, le Collège, l'école primaire, le Gymnase et les structures sportives
 - à l'est par le mur du cimetière jouxtant la construction se situant sur la parcelle n° 2656

o **Occupation :**

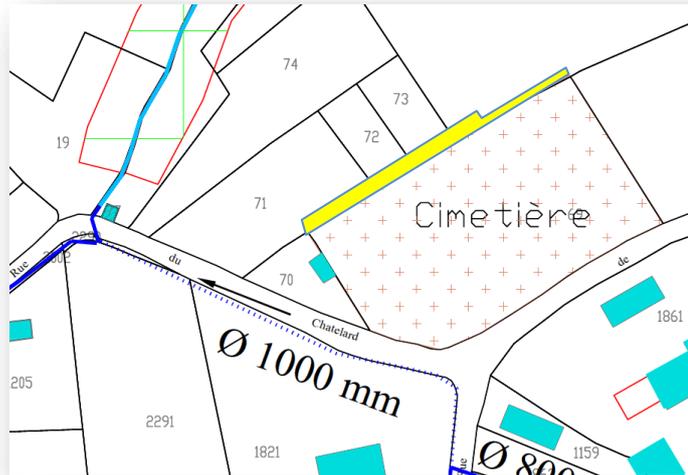
Le chemin d'accès occupant la partie nord des parcelles 69 et 70, apparaissant sur la vue aérienne, n'existe plus actuellement. Celui-ci avait été provisoirement créé pour les besoins d'un chantier.

o **Desserte :**

L'accès peut se faire par les deux voies : la rue du Chatelard et la rue de la Poterle.

Les réseaux :

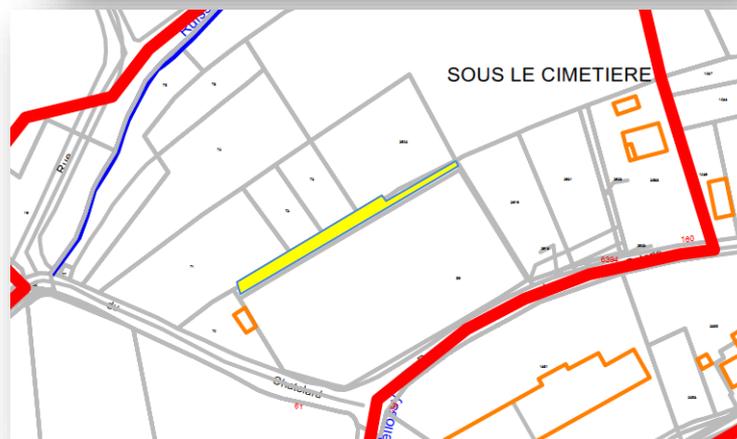
Réseau d'eaux pluviales



Réseau éclairage public



Réseau des eaux usées



Le cimetière n'est pas raccordé au réseau des eaux usées, ni au réseau des eaux pluviales. Les eaux de la grille située entre le mur du cimetière et le gymnase intercommunal sont récupérées par le réseau Eaux Pluviales de diamètre 1000 se trouvant rue du Châtelard.

II – EVALUATION DES BESOINS :

Compte tenu des limites atteintes du cimetière en nombre d'emplacements, la commune projette d'agrandir celui-ci au nord. La commune a mis en évidence un certain nombre de besoins, principalement des aménagements qui semblent aujourd'hui nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement, à savoir : local poubelles, accessibilité pour Personne à Mobilité Réduite, ...

L'état des besoins est présenté de façon détaillée ci-dessous :

Extension du cimetière :

L'aménagement intégrera les attentes suivantes :

- Agrandir le cimetière de façon à couvrir les besoins des six à huit prochaines années
- Ne pas supprimer la totalité du mur existant mais créer plusieurs ouvertures permettant de créer une continuité et respecter les sépultures existantes.
- Murer l'ensemble de l'extension par une construction reprenant les matériaux existants ou au contraire, par une réalisation contemporaine.
- L'aménagement intérieur du cimetière devra optimiser l'occupation des surfaces pour y insérer un maximum d'emplacements, tout en respectant la règle d'implantation des tombes.
- Les allées respecteront la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (largeur, revêtement, pente,)

Les travaux d'extension viendront compléter les équipements actuels du cimetière par :

- Un emplacement réservé exclusivement aux containers du cimetière.

III - CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Afin de réaliser cette opération, la commune missionnera un maître d'œuvre qui sera chargé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre. Toutefois, compte-tenu de la procédure à suivre pour l'agrandissement du cimetière en centre-bourg de Bons en Chablais, le maître d'œuvre sera retenu sur une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Une tranche ferme pour la phase projet, laquelle permettra d'arrêter un projet d'aménagement,

Une tranche conditionnelle qui restera dépendante de la décision émise par les services de l'état suite à l'enquête publique pour la faisabilité de l'opération.

Autres études complémentaires :

Une étude hydrogéologique : conformément au Code l'Environnement, la commune a lancé une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés afin de réaliser l'étude hydrogéologique nécessaire à l'enquête publique. Le dossier réalisé à l'issue de l'étude sera intégré au dossier d'enquête.

IV - ESQUISSE

